



# MAIRIE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016

## Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Membres présents :** RAFFIN Jean-Claude - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - MASOCH Gérard - CHIAPUSSO Aline - BILLOIR Julien - FACON Christian - SIMON Christian - PERRI René - FRIQUET Claude - TEYSSIER Yannick - BOTTE Géraldine - JAMMES Sandrine - PETINOT Laurence

**Absents excusés :** MOREAU Dominique - PASTEL Denys - CRASEZ Angeline

**Procurations :** SELTZER Nicole à THEOLIER Thierry - THOMAS Louis à MASOCH Gérard - RATEL Chantal à CHEVALLIER Sabine - LETT Xavier à SIMON Christian - DA LAMA Marie à JAMMES Sandrine - GINDRE Gabrielle à CHIAPUSSO Aline

**Conseillers en exercice :** 23      **Quorum :** 12      **Présents :** 14      **Pouvoirs :** 6      **Votants :** 20

Monsieur Yannick TEYSSIER a été élu secrétaire

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 25 juillet 2016.

#### 1. CESSIION DE L'ANCIEN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MODANE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession au profit de Monsieur Didier MANOURY, de l'ancien Centre d'Incendie et de Secours, cadastré section C n°2765 d'une contenance cadastrale de 1025 m<sup>2</sup>, pour un montant de trois cents mille euros (300.000 €).

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont l'acte notarié.

#### 2. MISE A DISPOSITION D'EAU POTABLE POUR LE CHANTIER DE RECONSTRUCTION DU VIADUC DU CHARMAIX PAR LA SOCIETE BOUYGUES TP : APPROBATION DE LA CONVENTION

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition d'eau potable à la Société BOUYGUES TP pour les besoins de son chantier de reconstruction du viaduc du Charmaix pour une durée de 4 ans, soit du 10 août 2016 au 09 août 2020 en contrepartie de la réalisation et la remise à titre gracieux, d'une conduite d'eau potable en fonte de diamètre 125 mm intérieur entre la conduite en attente au droit de l'entrée du Parc d'Activités des Terres Blanches et l'entrée du pont situé sur le ruisseau du Rieu Roux, côté Collège de La Vanoise.

Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

#### 3. DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC : CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'ŒUVRE AU SDES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au SDES valant convention financière pour la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public implantées sur le territoire de la Commune et autorise Monsieur le Maire à la signer.

L'intégralité des coûts TTC de la part communale sera prise en charge financièrement, et les crédits correspondants seront inscrits au budget.

#### 4. PLAGES DE DEPOT DU SAINT ANTOINE – ACQUISITIONS FONCIERES – 9<sup>ème</sup> TRANCHE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des parcelles désignées ci-dessous, correspondant à la 9<sup>ème</sup> tranche d'acquisitions foncières des plages de dépôt dans le cadre de la réalisation des ouvrages de protection contre les crues du Saint Antoine :

Propriétaire	Parcelle	Contenance	Lieudt	Prix
BOCCHIA Alberte	C 843	3a14ca	La Citadelle	942,00 €
	C 864	1a94ca	Saint-Antoine	582,00 €
			<b>TOTAL</b>	<b>1 524,00 €</b>

Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre les formalités et à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la décision adoptée dont les actes notariés.

#### 5. PROJET DE CREATION D'UNE CENTRALE HYDRO-ELECTRIQUE SUR LE RUISSEAU DU GRAND VALLON

Par 15 voix pour, 3 contre (Mmes CHEVALLIER et RATEL – M. FRIQUET) et 2 abstentions (Mme JAMMES – M. PERRI), le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable de principe sur le projet de construction d'une centrale hydro-électrique sur le ruisseau du Grand Vallon, au profit exclusif de la société QUADRAN dont l'ensemble des investissements nécessaires au développement de ce projet sera entièrement pris en charge par la société QUADRAN
- Autorise la société QUADRAN à effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les autorisations pour la construction de la centrale hydro-électrique
- Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord avec la société QUADRAN et tout autre document s'y afférant.

#### 6. GESTION DES FORETS : INSCRIPTION DES COUPES A L'ETAT D'ASSIETTE POUR 2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2017 présenté ci-dessous et valide le mode de commercialisation.

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des ventes et à informer le Préfet de Région des motifs de report ou de suppression des coupes.

Etat d'assiette :

Parcelle	Type de coupe <sup>1</sup>	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Année prévue aménagement <sup>2</sup>	Année proposée par l'ONF <sup>3</sup>	Année décidée par le propriétaire <sup>4</sup>	Mode de commercialisation				Observations	
							Vente publique	Contrat d'approvisionnement	Autre gré à gré	Délivrance	Justifications <sup>5</sup>	Commentaire
29	IRR	685	15.67	2014	2017	Reportée à une date ultérieure					PR – Desserte	Projet RF Montrond refusé
30	IRR	878	26.60	2014	2017	Reportée à une date ultérieure					PR – Desserte	Projet RF Montrond refusé
10	IRR	969	16.86	2014	2017	2017		X			PR – Conflit d'usage	Si plateforme tunnel du Fréjus libérés
11	IRR	23	2.5	2014	2017	2017		X			PR – Conflit d'usage	Si plateforme tunnel du Fréjus libérés
14	IRR	1178	21.86	2015	2017	Reportée à une date ultérieure					PR – Desserte	5 km de traîne
16	IRR	262	8.2		2017	2017		X			PR – Conflit d'usage	Si plateforme tunnel du Fréjus libérés

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

<sup>1</sup> Type de coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

<sup>2</sup> 1= Coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

<sup>3</sup> Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

<sup>4</sup> Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

<sup>5</sup> Justification : PR = Propriétaire - ONF = Office National des Forêts

**7. TRAVAUX D'EXPLOITATION PAR CABLE A REALISER EN FORET COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ASSEMBLEE DES PAYS DE SAVOIE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plan de financement présenté par l'Office National des Forêts pour les travaux de coupe de la parcelle 31 et la demande de subvention à l'Assemblée des Pays de Savoie pour un montant de trois mille deux euros (3 002 €).

Le montant estimatif des travaux d'exploitation est de quinze mille euros hors taxes (15 000 € HT).

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à demander à l'Assemblée des Pays de Savoie l'autorisation de commencer ces travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

**8. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRA MODANA**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Terra Modana dans leur version du 07 septembre 2016 dans le cadre du processus de fusion avec la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise.

**9. SUPPRESSION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET NON POURVU EN RAISON DU DEPART EN RETRAITE DE L'AGENT FONCTIONNAIRE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la suppression d'un poste de Technicien Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet relevant de la catégorie B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 et la modification du tableau des effectifs, suite au départ en retraite d'un agent fonctionnaire.

**10. SUPPRESSION DE DEUX POSTES DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET EN RAISON DU DEPART EN RETRAITE DE DEUX AGENTS FONCTIONNAIRES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression de deux postes de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet relevant de la catégorie B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 et la modification du tableau des effectifs, suite au départ en retraite de deux agents fonctionnaires.

**11. SUPPRESSION D'UN POSTE DE GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE A TEMPS NON COMPLET (31H30) NON POURVU EN RAISON DU DEPART EN RETRAITE DE L'AGENT FONCTIONNAIRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression d'un poste de Gardien de Police Municipale à temps non complet (31h30) relevant de la catégorie C à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 et la modification du tableau des effectifs suite au départ en retraite d'un agent fonctionnaire.

**12. SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ère</sup> CLASSE A TEMPS COMPLET NON POURVU EN RAISON DU DEPART EN RETRAITE DE L'AGENT FONCTIONNAIRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet relevant de la catégorie C à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 et la modification du tableau des effectifs suite au départ en retraite d'un agent fonctionnaire.

**13. SUPPRESSION D'UN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET NON POURVU EN RAISON DU DEPART EN RETRAITE DE L'AGENT FONCTIONNAIRE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la suppression d'un poste de Rédacteur à temps complet relevant de la catégorie B à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 et la modification du tableau des effectifs, suite au départ en retraite d'un agent fonctionnaire.

**14. SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE A 33H30 ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE A 31 HEURES**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (33 heures 30 hebdomadales) au service des écoles primaires, et la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (31 heures hebdomadales), relevant de la catégorie C au service des écoles primaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 et la modification du tableau des effectifs.

**15. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des emplois communaux désigné ci-dessous, consécutivement aux créations et suppressions de postes intervenues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

<b>EFFECTIF DU PERSONNEL du 01 octobre 2016</b>		
<b>POSTES</b>	<b>CREES</b>	<b>POURVUS</b>
<b>ADMINISTRATIF</b>		
Directeur Général des Services	1	0
Attaché Territorial	1	0
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	2	2
Adjoint Administratif 1ère classe	2	2
Adjoint Administratif 2ème classe	3	3
Adjoint Administratif 2ème classe TNC (28h)	1	1
	<b>10</b>	<b>8</b>
<b>TECHNIQUE</b>		
Ingénieur Territorial	1	1
Technicien Principal 1ère classe	1	1
Technicien Territorial	1	1
Agent de Maîtrise Principal	3	3
Agent de Maîtrise	3	3
Adjoint Technique Principal 2ème classe	2	1
Adjoint Technique 1ère classe	4	4
Adjoint Technique 2ème classe	5	5
	<b>20</b>	<b>19</b>
<b>POLICE MUNICIPALE</b>		
Gardien de Police Municipale	1	1
	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>SERVICES SCOLAIRES/CANTINE</b>		
ATSEM 1ère classe	3	3
ATSEM 1ère classe TNC (28h)	1	1
Adjoint Technique 1ère classe	1	1
Adjoint Technique 2ème classe TNC (32h)	1	1
Adjoint Technique 2ème classe TNC (33h50)	1	1
Adjoint Technique 2ème classe TNC (24h57)	1	1
	<b>8</b>	<b>8</b>
<b>DIVERS</b>		
Adjoint Technique 1ère classe TNC (28h50)	1	1
Adjoint Technique 2ème classe TNC (28h)	1	1
Adjoint Technique 2ème classe TNC (14h50)	1	1
Adjoint Technique 2ème classe TNC (17h50)	1	1
Adjoint Technique 2ème classe TNC (18h)	1	1
Adjoint Technique 2ème classe TNC (12h)	1	1
	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>BIBLIOTHEQUE</b>		
Assistant territorial principal 1ème classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	1
	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total général</b>	<b>46</b>	<b>43</b>

**16. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION SPORTIVE MODANE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle de deux mille cinq cent euros (2 500 €) à l'Union Sportive Modane pour l'acquisition de matériel.

**17. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING MUNICIPAL : APPROBATION DE L'AVENANT N°1**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant prolongeant pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 30 septembre 2017, la convention de délégation de service public pour l'exploitation du camping municipal « Les Combes ».

Monsieur le Maire est autorisé à le signer.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22h00.

A Modane, le 07 octobre 2016

Le Secrétaire de séance,

Yannick TEYSSIER



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN

